



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Bangladesh

Question écrite n° 74060

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des femmes au Bangladesh. En effet, chaque année, une centaine de Bangladaises sont défigurées à l'acide par des hommes « bafoués ». Ce phénomène ne cesse de prendre de l'ampleur, bien que ces agressions soient passibles de la peine de mort. C'est ainsi le premier sujet d'inquiétude des femmes du pays. Quelque 600 attaques à l'acide ont été enregistrées dans les cinq dernières années, dont 95 pour la seule année 1997. Le séminaire sur la situation des femmes, qui se tient en mars de chaque année à Katmandou et qui réunit les pays de la région, a classé le Bangladesh au premier rang des pays d'Asie du Sud quant au nombre de victimes d'agressions. La législation en vigueur prévoit des peines allant de dix ans de prison à la condamnation à mort, selon la gravité des blessures occasionnées par l'acide. Mais la loi n'est pas en cause, c'est son application qui pose problème. De fait, depuis l'adoption de ce texte en 1983 et son amendement en 1995, seuls deux condamnés ont été exécutés. Car le processus est si lent, si lourd, que les femmes finissent par se décourager. Et la loi présente de telles lacunes qu'il est presque impossible de punir les coupables. Ces femmes, souvent attaquées par des membres de leur propre famille, se résignent fréquemment à ne pas porter plainte sous la pression familiale. Il lui demande donc ce qui pourrait être entrepris sur le plan international afin d'améliorer le sort de ces femmes.

Texte de la réponse

Le Bangladesh est effectivement, comme plusieurs pays d'Asie du Sud, le théâtre de nombreuses attaques à l'acide dont les femmes sont les principales victimes. Ces attaques sont perpétrées en majorité en milieu rural et trouvent principalement leur origine, lorsque les femmes sont prises pour cible, dans des querelles conjugales, des conflits concernant des propositions de mariage ou de dot. Malgré une législation existante sévère, les poursuites contre les coupables sont souvent rendues difficiles par l'absence d'identification des auteurs de ces crimes habituellement perpétrés de nuit ou la réticence des victimes à porter plainte. Les autorités bangladaises reconnaissent que cette situation n'est pas satisfaisante et font vœu d'y remédier. La France porte une attention toute particulière à la lutte contre ces pratiques inhumaines. Elle a noté avec satisfaction que le nouveau Premier ministre du Bangladesh, Mme Khaleda Zia, s'est engagée à prendre des mesures rigoureuses pour que les coupables de telles attaques puissent être déférés rapidement à la justice. A cet égard, le gouvernement bangladais doit prochainement soumettre au Parlement un projet de loi renforçant la législation déjà existante. Ce projet prévoit notamment la création de tribunaux spéciaux afin d'accélérer le traitement des affaires concernant des attaques à l'acide et le renforcement des mesures restrictives relatives à la vente d'acide. Ce texte devrait aussi comporter des directives sur la procédure à suivre par la police, notamment en ce qui concerne le traitement des victimes. En outre, le Premier ministre bangladais a fait appel à la coopération des organisations non gouvernementales locales d'aide aux victimes d'attaques à l'acide pour lancer une campagne de sensibilisation populaire contre ces actes barbares. Avec ses partenaires de l'Union européenne, la France s'emploie, au sein des Nations unies, à combattre les formes extrêmes de violence qui se présentent comme des « crimes d'honneur ». Cette action, qui s'est concrétisée par l'adoption de résolutions à l'Assemblée générale, a permis d'attirer l'attention de la communauté internationale sur ces pratiques, de faire valoir que

l'honneur ne saurait être utilisé comme circonstance atténuante pour couvrir de tels agissements et de démontrer la nécessité d'un changement en profondeur des mentalités. S'exprimant le 26 mars 2002 devant la Commission des droits de l'Homme à Genève, le ministre des Affaires étrangères a dénoncé avec force les violences intolérables, notamment les « crimes d'honneur », dont les femmes restent victimes, en soulignant qu'on ne pouvait à ce sujet évoquer une tradition culturelle. Il a appelé à la construction de sociétés où, au-delà des textes les interdisant, ces pratiques deviendraient impensables.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74060

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1346

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2313